

maintien de la paix; création d'un fichier des programmes nationaux et régionaux de formation; et utilisation éventuelle de ce cadre informel pour la tenue de réunions d'information sur les opérations en cours ou potentielles.⁶

Pour ce qui est de la question plus générale de l'élargissement du champ d'action des opérations de maintien de la paix, la délégation canadienne a déclaré :

Le temps est venu de procéder à un échange de vues franc et approfondi sur la possibilité d'élargir la notion classique de maintien de la paix *a posteriori* afin d'envisager pour l'ONU un rôle plus actif dans la prévention des conflits. Divers événements qui se sont produits récemment dans le monde ont fourni des exemples de scénarios où le déploiement préalable d'éléments de maintien de la paix aurait peut-être pu empêcher des conflits. Cette question a d'ailleurs déjà retenu l'attention lors d'interventions allant de l'envoi d'une mission de bons offices du Secrétaire général au déploiement effectif de forces armées. Le Comité spécial devrait poursuivre les échanges de vues sur cette question.⁷

Bien que le gouvernement canadien ne se soit pas prononcé clairement sur plusieurs propositions, notamment sur celles visant la réforme du Secrétariat ou la revitalisation du Comité d'état-major, il a mentionné et appuyé, dans diverses déclarations, la possibilité d'accroître le rôle de l'ONU. Prenant la parole au Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, M. Joe Clark a déclaré : «Le maintien de la paix (...) doit désormais aussi bien prévoir les situations qu'y réagir. Il doit s'attaquer aux causes d'un conflit et non pas seulement à leurs effets. Il doit consolider la paix et non pas seulement la maintenir.»⁸

En septembre 1990, dans une allocution à l'Assemblée générale, M. Clark a évoqué la possibilité que l'ONU joue un rôle accru dans l'instauration d'un ordre social stable, et évoqué les efforts déployés par le Canada pour promouvoir des institutions et des pratiques démocratiques par le biais de la CSCE, de l'OEA et du Commonwealth. Il a ajouté :

Le Canada estime que cette organisation a un nouveau rôle à jouer en encourageant le développement de la démocratie. Je crois que cette assemblée peut jouer un rôle de catalyseur et renforcer à la fois la démocratie et la sécurité en favorisant la coopération entre les diverses organisations régionales par l'échange d'information et une meilleure coordination et en soutenant les nombreux efforts récents des États membres en vue d'affermir la démocratie.⁹

⁶Ibid., p. 5.

⁷Ibid., p. 4.

⁸Ministère des Affaires extérieures, «La politique extérieure canadienne et le maintien de la paix», *Déclaration*, 90/65, 8 novembre 1990.

⁹Allocution à l'Assemblée générale de l'ONU.